



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## SAISON 2022-2023

### A – HORAIRES D'UTILISATION

#### Ouverture des équipements :

Les créneaux d'ouverture des équipements sont les lundis, les mardis, les mercredis et vendredis

Lundi de 20h30 à 22h30, mardi de 19h00 à 22h30 et samedi de 14h à 15h30 => **4 Terrains**

Espace Sportif le VERSEAU

30 bis Rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice

Mercredi de 17h00 à 22h00 et vendredi de 17h00 à 22h30 => **7 Terrains**

Centre municipal des sports

9 avenue de la Villa Antony 94410 Saint-Maurice

**Les horaires d'utilisation définis par le planning doivent être impérativement respectés.**

**Durant les vacances scolaires, les horaires peuvent être modifiés (une communication est effectuée avant chaque période)**

#### Déroulement des séances :

##### **Lundi :**

Jeu libre.

##### **Mardi :**

Jeu Libre (2 terrains seront réservés lors des interclubs à domicile de Novembre à Mars).

##### **Mercredi :**

- Entraînement 'Jeunes - 6/12 ans' de 17h00 à 18h30

- Entraînement 'Jeunes - 13/18 ans' de 18h30 à 20h00

- Entraînement 'Adultes - loisir et compétiteur' de 20h00 à 22h00

##### **Vendredi :**

- Entraînement 'Jeunes - 6/12 ans' de 17h00 à 18h30

- Entraînement 'Jeunes - 13/18 ans' de 18h30 à 20h00

- Jeu libre de 20h00 à 22h30 (3 à 4 terrains seront réservés lors des interclubs à domicile de Novembre à Mars).

##### **Samedi :**

Jeu libre

#### Déroulement pendant les jeux libres

Quand vous arrivez sur le terrain vous vous échauffez, puis vous faites votre match et vous libérez le terrain de façon à ce que tout le monde puisse jouer.

## **B - UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT**

L'équipement n'est accessible qu'aux sportifs adhérents de l'association, à jour de leur cotisation, sous la responsabilité d'un membre du bureau de l'ABSM ou les adhérents habilités à ouvrir les infrastructures ayant rempli le document d'engagement d'ouverture de salle.

Pour accéder aux équipements sportifs, le responsable du bureau ou l'adhérent habilité devra se procurer la clef située dans la boîte aux lettres de l'activité. A la fin de l'activité, le responsable devra remettre la clef utilisée dans la boîte aux lettres après avoir vérifié que tous les utilisateurs ont rangé, quitté la salle, et avoir fermé la porte à clef.

En acceptant le règlement de l'ABSM, vous acceptez également les conditions d'utilisation en vigueur du gymnase dans lequel vous pratiquez le badminton.

## **C – UTILISATION DES VESTIAIRES**

Les adhérents de l'association ont accès aux vestiaires qui leur sont affectés. (Fermeture à 22h15 à la Halle des sports)

Pendant l'activité, les vestiaires attribués sont sous la responsabilité des pratiquants. La ville de Saint-Maurice et son personnel ne saurait en aucun cas être tenu pour responsables des vols, pertes etc.

## **D – UTILISATION DU MATÉRIEL**

L'association a accès au matériel spécifique disponible sur l'équipement et peut stocker son propre matériel dans des armoires fermant à clé. Ce matériel est alors sous sa responsabilité.

**Les usagers s'engagent à respecter le matériel sportif**, à en faire bon usage, à l'installer et à le remettre à sa place après chaque utilisation.

## **E – TENUE OBLIGATOIRE**

Chaque adhérent est prié d'avoir **IMPÉRATIVEMENT** une tenue de sport avec des chaussures propres et **adéquates pour la pratique du sport en salle.** Aucun couvre-chef n'est autorisé, ainsi qu'aucun signe ostentatoire n'est accepté.

## **F – RESPONSABILITE / ASSURANCE**

Le président de l'association doit veiller à ce que, dans le cadre de son activité sportive, chaque adhérent ait contracté sa licence pour la saison en cours et ait pris connaissance des différentes possibilités d'assurance responsabilité civile couvrant les accidents corporels et les éventuelles dégradations matérielles jointe à la licence.

## **G – ENCADREMENT DES JEUNES**

En dehors des heures d'entraînement ou d'animation encadrées, les membres du club mineurs, restent sous la totale responsabilité de leurs parents ou représentant légal. Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs ou animateurs dans la salle en début de séance.

## **H – INVITATION ET SEANCE D'ESSAI**

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne **licenciée à la FFBAD** lors des sessions de jeux libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance (au moins 24h à l'avance) l'accord d'un des membres du bureau. Pas d'invitation les jours d'entraînement et d'interclubs.

Les invités doivent respecter le présent règlement, à charge de l'hôte membre de les en informer.

**Une** séance d'essai gratuite peut être accordée avant l'inscription effective pour les personnes non licenciées.

## **I – PARTICIPATION AUX TOURNOIS**

Le club prend en charge les frais d'inscription pour le tournoi de l'ABSM qui se déroule au mois de novembre. L'inscription est autorisée pour un seul tableau.

Pour les jeunes compétiteurs, les frais d'inscription pour les CDJ organisés par le Comité 94 sont pris en charge par le club. Les inscriptions sont effectuées par le responsable des jeunes.

## **J – HYGIENE / SECURITE**

### **Hygiène :**

En application des règles d'hygiène, il est formellement interdit de fumer et de jeter des papiers à l'intérieur des installations sportives. L'entretien des installations est assuré par le personnel municipal. Il est demandé aux usagers de laisser les vestiaires et installations dans un état correct, notamment en utilisant les poubelles prévues à cet effet.

L'accès des animaux aux sites est strictement interdit.

### **Sécurité :**

Les usagers sont informés que les véhicules (vélos, cyclomoteurs, trottinettes, rollers etc.) sont interdits dans l'enceinte de l'espace, ainsi que les boissons alcoolisées et les objets en verre.

Les utilisateurs qui ne tiendraient pas compte de ces prescriptions seront tenus pour responsables des détériorations ou dégradations qu'ils auront occasionnées, et seront passibles d'exclusion de l'association.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est également demandé aux adhérents de ne pas emmener d'enfants dans la salle sportive.

## **K – Inscription**

Les frais d'inscription comprennent l'accès aux équipements, la licence FFBAD, les séances d'entraînement.

L'inscription n'est effective qu'une fois **tous** les documents transmis. Un dossier incomplet ne permettra pas de venir aux séances.

Toute inscription enregistrée ne sera remboursée sous n'importe quel motif.

## **L – Mesures sanitaires**

Nous suivrons les consignes gouvernementales concernant toute éventualité de crise sanitaire.

Nous vous conseillons de continuer à respecter les gestes barrières.

*Et bien entendu nous comptons sur le civisme et la sportivité de chacun pour que l'année se passe dans les meilleures conditions possibles et que chacun puisse prendre du plaisir à jouer.*

Sportivement,  
**Le bureau de l'ABSM**